

SOUTENIR ET DEVELOPPER LES RESEAUX DE SUIVI ET LES PROGRAMMES D'AMELIORATION DE CONNAISSANCE CONCERNANT L'AVIFAUNE



© D. Halleux

► Rappel de l'objectif :

Préserver la biodiversité du site Natura 2000 et tout particulièrement les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Poursuivre l'amélioration des connaissances naturalistes et scientifiques.

► Habitats et espèces concernés :

Toutes les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

► Secteurs concernés :

Toutes les unités écologiques fréquentées par l'avifaune d'intérêt communautaire : milieu marin, marais périphériques, frange littorale, îles et îlots.

► Descriptif des opérations et recommandations :

17.1 Organiser et harmoniser les réseaux de comptage.

Historiquement, l'avifaune constitue le compartiment biologique le mieux connu et le plus suivi en baie du Mont-Saint-Michel. Dans la ZPS, deux réseaux de comptage et de suivi des populations d'oiseaux différents co-existent : l'un émane des associations de protection de la nature (Bretagne vivante-SEPNB et Groupe Ornithologique Normand) et l'autre du monde cynégétique (Fédérations des chasseurs de la Manche et d'Ille-et-Vilaine et Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).

Dans le cadre des synthèses annuelles publiées par Wetlands International, les chiffres retenus pour les limicoles et les laridés sont ceux issus du comptage piloté par Bretagne vivante-SEPNB et le GONm à la mi-janvier tandis que les chiffres retenus pour les anatidés sont ceux décomptés par l'ONCFS et les fédérations de chasse à travers le réseau « Oiseaux d'Eau –Zones humides ». Ce dernier prévoit un décompte mensuel en période interuptiale.

A l'avenir, la recherche de protocoles de comptages homogènes doit être fixé comme un objectif commun important. De même, la mutualisation des moyens humains doit être recherchée et pérennisée. En effet, celle-ci permettrait une couverture plus fine du site et rendrait les données plus accessibles. Par ailleurs, seule l'harmonisation des protocoles scientifiques peut permettre de disposer d'une information standardisée et autoriser des comparaisons entre données issues des différents réseaux de comptage. A ce titre, le comité technique mis en place en 2007 dans le cadre de la ZPS doit pouvoir continuer à exister comme un pôle d'échanges et de réflexions des acteurs de l'ornithologie en baie. Il doit constituer l'outil commun et partagé de suivi de l'avifaune en baie et permettre de réfléchir à la structuration des données (définition d'un observatoire de la baie).

Comment :	🔍 Veille et suivi à travers le comité technique de la ZPS.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Bretagne vivante-SEPNB, GONm, ONCFS (réseaux de comptage), Structure animatrice du DocOb (observatoire de la baie). Partenaires : FDC 50 et 35, Ifremer, Université Rennes I, CNRS Station marine de Dinard, MNHN Station marine de Dinard, Conservatoire du littoral, SyMEL, DREAL Bretagne et Basse-Normandie (formalisé à travers le comité technique de la ZPS).
Financement :	Ministère en charge de l'écologie (à valider).
Priorité :	★★★

17.2 Soutenir et pérenniser les actions de suivi des oiseaux hivernants.

Depuis 1967, un réseau de près de 1 500 observateurs, en grande partie bénévoles, effectue le recensement des oiseaux d'eau hivernants à la mi-janvier, date commune dans le monde entier. Les opérations sont coordonnées en France par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), pour le compte du Ministère en charge de l'écologie et sous l'égide de l'ONG Wetlands International. L'objectif principal est d'obtenir une estimation à un moment précis, au cœur de l'hiver, des populations d'oiseaux d'eau, mais aussi d'identifier les sites majeurs de stationnement en vue de leur conservation. Le comptage coordonné est organisé à la date du dimanche le plus proche de la mi-janvier. Cette date correspond à la période de plus grande stabilité des effectifs hivernants (entre la mi-décembre et début février). Le recensement hivernal permet de suivre l'état des populations concernées et d'évaluer leur statut de conservation, que ce soit pour les espèces communes ou menacées. Il rend compte également des capacités d'hébergement et d'alimentation qu'offrent les sites observés, donc de l'état fonctionnel des habitats.

Ce comptage a permis de montrer l'importance internationale de la baie du Mont-Saint-Michel pour certaines espèces d'après les critères définis par la convention de Ramsar : une zone humide est dite d'importance internationale lorsque celle-ci accueille, à un moment de leur cycle annuel, au moins 1% du total de la population biogéographique estimée d'une espèce ou bien encore lorsque une zone humide accueille au moins 20 000 oiseaux d'eau. A ce titre, le comptage de la mi-janvier, en place depuis 1997, constitue le socle de connaissances incontournable pour la conservation des oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS.

Localement, le comptage est coordonné conjointement par Bretagne vivante-SEPNB et le Groupe Ornithologique normand et mobilise chaque année un très grand nombre d'observateurs. Cette opération a pour but de permettre aux associations coordinatrices de pérenniser ces suivis par la mise à disposition de financements spécifiques.

Comment :	🔍 Veille et suivi.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Bretagne vivante-SEPNB, Groupe ornithologique normand, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Fédérations de chasse. Partenaires : Structure animatrice du DocOb, DREAL, MNHN Station marine de Dinard, Ifremer, CNRS Station marine de Dinard, SyMEL, Maison de la baie du Vivier-sur-mer
Financement :	Ministère en charge de l'écologie (à valider), Agence des Aires marines Protégées
Priorité	★★★

17.3 Mettre en place un suivi mensuel hivernal ciblé de certaines espèces d'oiseaux d'eau.

Le comptage de la mi-janvier permet d'obtenir une photographie des populations d'oiseaux d'eau en baie à un moment donné. Bien qu'incontournable, ce seul comptage ne peut suffire puisque la présence de la plupart des espèces d'intérêt communautaire ne se limite pas à ce moment là et que les variations de fréquentation peuvent s'avérer importantes au cours de l'hiver. La mise en place de suivis mensuels permettrait d'affiner les connaissances sur les stationnements intra-annuels d'oiseaux d'eau et donc d'affiner également les mesures de gestion à envisager pour la conservation de l'avifaune côtière hivernante. Ce type d'opération a pu se dérouler une seule fois en baie du Mont-Saint-Michel, à l'occasion d'une étude visant à réaliser une première évaluation de la ZPS et à motiver un périmètre cohérent pour celle-ci.

Etant donné l'importante diversité d'espèces présentes en baie et la taille du site, il conviendra de déterminer quelques espèces indicatrices représentatives de la baie et de ses habitats. Seules celles-ci feront l'objet d'un décompte mensuel hivernal. Afin d'exploiter et valoriser les données issues de ces comptages, il serait pertinent de s'appuyer sur les protocoles d'observation mis en place dans le cadre de l'observatoire des limicoles côtiers piloté par Réserves Naturelles de France. Comme pour l'opération précédente, cette opération a vocation à permettre aux structures de comptage de mettre en place et de pérenniser ces actions par la mise à disposition de moyens spécifiques.

Comment :	🔍 Veille et suivi.
Qui	Maîtres d'ouvrage pressentis : Bretagne vivante-SEPNB, Groupe ornithologique normand, Office National de la chasse et de la faune sauvage
et avec qui :	Partenaires : structure animatrice du DocOb, Fédération des chasseurs de la Manche, Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine, maison de la baie du Vivier-sur-mer, SyMEL, MNHN Station marine de Dinard, Ifremer, CNRS Station marine de Dinard.
Financement :	Ministère en charge de l'écologie (à valider).
Priorité :	★★★

17.4 Poursuivre et mettre en place des suivis ornithologiques sur les marais périphériques.

Les marais périphériques jouent un rôle important pour l'avifaune d'intérêt communautaire. Ceux-ci permettent la reproduction de certaines espèces (Pie-grièche écorcheur par exemple) ou l'accueil de migrateurs (Canard pilet) et fonctionnent de manière complémentaire avec le domaine maritime pour certains hivernants (cas du Canard siffleur). Toutefois, et à l'exception des marais du Couesnon (Mesnil, Sougéal et Folie) et de Châteauneuf où il s'agira de pérenniser les comptages actuellement menés par la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine, les suivis sont quasi-inexistants et l'avifaune qui les fréquente reste largement méconnue.

Cette opération a pour but de permettre aux différents réseaux de comptage d'initier le suivi de ces sites dont la fonctionnalité pour l'avifaune est avérée et ce, à différentes périodes de l'année (hivernage, périodes de migration et de reproduction). Ils permettront de surcroît de réactualiser les connaissances concernant la répartition spatio-temporelle des anatidés en période hivernale.

Comment :	🔍 Veille et suivi.
-----------	--------------------



Qui	Maîtres d'ouvrage pressentis : Bretagne vivante-SEPNB, Groupe ornithologique normand, Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine, Fédération des chasseurs de la Manche.
et avec qui :	Partenaires : structure animatrice du DocOb, Région Bretagne, Région Basse-Normandie, Communauté de communes de Pleine-Fougères, Office national de la chasse et de la faune sauvage.
Financement :	Ministère en charge de l'écologie (à valider), Région Bretagne, Région Basse-Normandie
Priorité :	★★★

17.5 Soutenir et pérenniser les actions de suivis et de recherche des populations d'oiseaux marins nicheurs

Cette opération cible les colonies d'oiseaux marins sur leurs sites de reproduction terrestres en baie du Mont-Saint-Michel : îles et îlots de la rade de Cancale (Ile des Landes, rocher du Herpin, île des Rimains) et îlot de Tombelaine. Les îlots bretons font l'objet de suivis des colonies par Bretagne vivante-SEPNB. L'île des Landes est la mieux suivie puisqu'elle accueille à elle seule l'immense majorité des oiseaux marins nicheurs de la baie. En revanche, le rocher du Herpin et l'île du Châtelier souffrent d'un manque de connaissances précises des populations nicheuses. Dans la partie normande de la baie, l'îlot de Tombelaine fait l'objet de recensements annuels par le Groupe ornithologique normand.

L'ensemble de ces suivis permet de connaître les effectifs ainsi que les variations inter-annuelles de population d'oiseaux particulièrement sensibles aux modifications environnementales. L'acquisition des données, en particulier sur la reproduction (effectifs, taux de reproduction), constitue la base de tout projet de gestion et/ou de recherches. Il convient donc d'assurer aux associations qui mènent d'ores et déjà ces suivis les moyens de les pérenniser afin de disposer de données fiables et homogènes. A cet égard, la réactualisation de l'inventaire des oiseaux marins nicheurs sous l'égide du Groupement d'Intérêt Scientifique Oiseaux Marins (GISOM) sera un outil précieux à mobiliser. Prévu pour 2009-2010 le projet est piloté localement par Bretagne vivante-SEPNB et le GONm. Les îlots bretons devraient être prospectés à l'aide des moyens nautiques mis à disposition par l'association Al Lark. Il peut donc être envisagé de financer le coût des sorties nautiques.

Par ailleurs, les îlots bretons sont intégrés à un projet d'observatoire des oiseaux marins en Bretagne visant à garantir la pérennité d'un outil de surveillance intégrée et de veille écologique concernant un groupe d'espèces indicatrices de l'état de santé des milieux dont elles dépendent. Ce projet d'observatoire s'inscrit plus largement dans un observatoire de l'environnement initié par la région Bretagne et visera particulièrement à établir un ensemble d'indicateurs permettant de dresser l'état de santé des populations d'oiseaux marins et d'évaluer l'état écologique de l'environnement marin. Il conviendra donc d'articuler les suivis en baie du Mont-Saint-Michel avec l'observatoire.

Comment :	 Veille et suivi,  Instruction et collaboration
Qui	Maîtres d'ouvrage pressentis : Bretagne vivante-SEPNB ; GONm ; Région Bretagne
et avec qui :	Partenaires : GISOM, Al Lark
Financement :	Agence des Aires marines Protégées ; Ministère en charge de l'écologie (à valider).
Priorité :	★

17.6 Développer les connaissances sur les espèces pélagiques.

Les connaissances concernant certaines espèces pélagiques, telles que le Puffin des Baléares ou la Mouette pygmée, sont quasi-nulles en baie du Mont-Saint-Michel. Cette opération a pour objectif de permettre l'amélioration des connaissances sur un groupe d'espèces particulièrement concerné par le développement des aires marines protégées et pour lesquelles l'acquisition de données (répartition spatio-temporelle, effectifs,...) constitue un préalable indispensable à toute mesure de gestion. Il convient de soutenir les opérations ponctuelles de suivi déjà existantes mais aussi de développer de nouvelles actions permettant l'atteinte de l'objectif.

L'association Al Lark effectue des sorties en mer afin de suivre les populations de mammifères marins de la baie. Ces sorties pourraient s'étendre au suivi des espèces pélagiques d'intérêt communautaire à travers la mise en place d'un partenariat entre l'association Al Lark, Bretagne vivante-SEPNB et le GONm.

Comment :	🔍 Veille et suivi.
Qui	Maîtres d'ouvrage pressentis : Agence des Aires Marines Protégées, GISOM, Bretagne vivante-SEPNB, GONm
et avec qui :	Partenaires : DREAL, Al Lark
Financement :	Agence des Aires marines Protégées, Ministère en charge de l'écologie (à valider).
Priorité :	★★★

17.7 Poursuivre et compléter l'étude et le suivi des Macreuses noires.

La ZPS constitue l'un des sites majeurs en France pour le stationnement hivernal et le stationnement estival de mue de l'espèce en France. La Macreuse noire est sans aucun doute l'une des espèces à fort enjeu de conservation en baie. Par ailleurs, elle présente une interaction forte avec l'activité de mytiliculture par la prédation qu'elle exerce sur certaines exploitations.

Historiquement, le littoral augeron constituait l'un des sites de stationnement principal de l'espèce en Normandie. Or, les contingents présents sur ce site ont fortement diminués depuis quelques années. Au contraire, les ZPS de la baie et des îles Chausey ont vu leurs stationnements augmenter de manière significative en période hivernale. Afin de comprendre ces changements de répartition sur le littoral augeron, une étude commandée par la DIREN et l'Agence des Aires Marines Protégées a été initiée avec pour objectifs, entre autres, de tenter de mesurer les transferts de populations de macreuses noires entre les différents sites normands et ainsi de savoir si les contingents absents au large du Pays d'Auge ont été absorbés par d'autres sites normands en augmentation durant la même période.

Cette étude a d'abord nécessité de définir un protocole de comptage des oiseaux. La technique retenue a couplé moyens terrestres, aériens et nautiques. La question du protocole constitue un préalable indispensable à toute mesure de suivi de cette espèce en baie et, plus largement, en France. Il conviendra de s'appuyer sur l'expérience engagée sur le littoral augeron pour développer un protocole applicable en baie.

Par ailleurs, la validation de la méthodologie de comptage induit le lancement d'études sur le rythme d'activité de l'espèce ainsi que sur sa répartition spatio-temporelle. Localement, cette étude doit pouvoir s'envisager à l'échelle des deux ZPS du fond de golfe normano-breton (Baie et Chausey) puisqu'il est supposé des interrelations fortes entre les deux sites. Elle devra également permettre de réaliser un bilan précis du régime alimentaire de la macreuse noire en baie du Mont-Saint-Michel. L'ensemble de ces

réflexions et la définition du contenu méthodologique d'une telle étude pourra se faire à travers le comité technique de la ZPS.

Comment :	📁 Etude, 🔍 Veille et suivi.
Qui	Maîtres d'ouvrage pressentis : Agence des Aires Marines Protégées, DREAL, SRC Bretagne nord, SRC Manche-mer du Nord.
et avec qui :	Partenaires : GISOM, Bretagne vivante-SEPNB, GONm, structure animatrice du DocOb.
Financement :	Ministère en charge de l'écologie (à valider), Agence des Aires marines Protégées, SRC Bretagne nord, SRC Manche-mer du Nord.
Priorité :	★

17.8 Poursuivre et pérenniser le suivi des limicoles nicheurs.


Il s'agit de mettre en place un suivi spécifique sur les limicoles nicheurs d'intérêt communautaire de la baie : Gravelot à collier interrompu, Avocette élégante et Echasse blanche. La ZPS constitue un site d'importance nationale pour la première espèce et la population du site semble en augmentation. Il convient donc d'assurer un suivi régulier de cette espèce à forte valeur patrimoniale. L'Avocette et l'Echasse sont d'installation récente sur le site et il s'agit d'étudier si leur installation peut être pérennisée ou si elle est liée à des conditions favorables temporaires. En fonction des résultats du suivi, il pourra être envisagé des mesures de gestion favorables à ces espèces, particulièrement sensibles à la modification des milieux et au dérangement.

Comment :	🔍 Veille et suivi..
Qui	Maîtres d'ouvrage pressentis : Bretagne vivante-SEPNB, GONm, SyMEL, ONCFS-FDC, CNRS Station marine de Dinard, MNHN Station marine de Dinard.
et avec qui :	Partenaires : Structure animatrice du DocOb.
Financement :	Ministère en charge de l'écologie.
Priorité :	★★












17.9 Profiter de la mise en place du réseau des aires marines protégées pour définir des zones de sensibilité biologique en mer

Cette opération renvoie essentiellement aux espèces d'oiseaux marins concernés par la ZPS. Si les colonies font l'objet d'un suivi régulier, en particulier sur les principaux îlots de reproduction (Tombelaine et île des Landes), les connaissances concernant les stationnements en haute mer restent largement méconnus. La définition de zones de pêche privilégiées ou de repos en mer constitue une priorité, dans la perspective de la mise en place de mesures de gestion en milieu marin et en lien avec les activités de pêche.

Cette réflexion amène à envisager la mise en place d'études spécifiques à une échelle bien plus large que celle du site lui-même. La mise en place progressive des aires marines protégées doit permettre de pallier ce déficit de connaissance à travers la définition de protocoles de suivi et d'identification de zones sensibles du point de vue de la conservation de l'avifaune. Ces éléments contribueront à l'actualisation du DocOb lors de son évaluation.

Comment :	 Instruction
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Agence des aires marines protégées Partenaires : GISOM, Bretagne vivante-SEPNB, GONm, ONCFS, Cdl, SyMEL
Financement :	Agence des aires marines protégées
Priorité :	★

► Récapitulatif :

Opération	MO*	Financement	Priorité
17.1  Organiser et harmoniser les réseaux de comptage.	BV – SEPNB* / GONm* / ONCFS* / N.2000*	Etat*	★★★
17.2  Soutenir et pérenniser les actions de suivi des oiseaux hivernants.	BV – SEPNB / GONm / ONCFS / FDC*	Etat / AAMP*	★★★
17.3  Mettre en place un suivi mensuel hivernal ciblé de certaines espèces d'oiseaux d'eau.	BV – SEPNB / GONm / ONCFS	Etat	★★★
17.4  Poursuivre et mettre en place les suivis ornithologiques sur les marais périphériques.	BV – SEPNB / GONm / FDC	Etat / Région Bretagne / Région Basse-Normandie	★★★
17.5   Soutenir et pérenniser les actions de suivis et de recherche des populations d'oiseaux marins nicheurs.	BV – SEPNB / GONm / Région Bretagne	AAMP / Etat	★
17.6  Développer les connaissances sur les espèces pélagiques.	AAMP / GISOM* / BV – SEPNB / GONm	AAMP / Etat	★★★
17.7   Poursuivre et compléter l'étude et le suivi de la population de Macreuses noires.	AAMP / DREAL* / SRC*	Etat / AAMP / SRC	★
17.8  Poursuivre et pérenniser le suivi des limicoles nicheurs.	BV – SEPNB / GONm / SyMEL* / ONCFS / FDC / CNRS* / MNHN*	Etat	★★
17.9  Profiter de la mise en place du réseau des Aires Marines Protégées pour définir des zones de sensibilité biologique en mer.	AAMP	AAMP	★

*MO : Maitre(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)

*BV - SEPNB : Bretagne Vivante – Société d'Etude et de Protection de la Nature en Bretagne.

*GONm : Groupe Ornithologique Normand.

*ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

*Etat : Ministère en charge de l'écologie

*N.2000 : Structure animatrice du DocOb.

*AAMP : Agence des Aires Marines Protégées

*FDC : Fédérations des chasseurs de la Manche et d'Ille-et-Vilaine.

*GISOM : Groupement d'Intérêt Scientifique Oiseaux Marins.

*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

*SRC : Sections Régionales Conchylicoles Bretagne Nord et Manche-Mer du Nord.

*SyMEL : Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche.

*CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique, station marine de Dinard (CRESCO).

*MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle, station marine de Dinard (CRESCO).